



**Compte rendu des délibérations de la séance du 06 juillet 2021
du conseil municipal**

Affiché le 08 juillet 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Sandra ILLG.

Date de convocation : 02 juillet 2021 - Date d'affichage de la convocation : 02 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Nombre de présents : 18 - Nombre de votants : 22

DCM N°1 : Clinique Vétérinaire des Lys - Signature d'une convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le M. le Maire à signer avec la Clinique Vétérinaire des Lys et d'organiser une campagne de stérilisation des chats errants durant les mois de juillet et août 2021, **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DCM N°2 : Marchés publics – Attribution du marché de modernisation de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Entreprise SPIE CityNetworks un marché de modernisation de l'éclairage public pour un montant de 141.084,28 € H.T., soit 169.301,14 € T.T.C.

DCM N°3 : Marchés publics – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à l'effacement des réseaux aériens - Allée des Tilleuls et rue de la Fontaine à Landonvillers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer avec l'entreprise LVRD (57645) un marché d'effacement des réseaux allée des Tilleuls et rue de la Fontaine à Landonvillers pour un montant de 19 250,00 € H.T., soit 23 100,00 € T.T.C.

DCM N°4 : Finances - Subvention d'investissement 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu la demande formulée, sur proposition de la Commission des Finances, à l'unanimité, DECIDE d'allouer la subvention d'investissement ci-après, à imputer à l'article 6574 du budget 2021, **DECIDE** que son versement se fera sur facture acquittée (dans un délai d'un an), selon le maximum défini, et que, pour les vêtements, le logo de Courcelles-Chaussy devra être présent, 609,00 € au maximum à Courcelles Chaussy HandBall, correspondants à 25% du coût total T.T.C des investissements (tenue arbitre, ballons, kits baby hand...) arrondis à l'euro supérieur,

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

Néant

COURCELLES-CHAUSSY, le 08 juillet 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI